

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

[Extraits]

Les présentes Conditions Générales de Vente définissent les droits et obligations des Parties au contrat de vente entre ASD et son Client. Elles font échec à toutes clauses contraires qui n'auraient pas été formellement acceptées par écrit par ASD.

### ► Paiement

De convention expresse, les marchandises demeurent la propriété de ASD jusqu'à leur paiement intégral. Tout incident de paiement rend immédiatement exigible toute somme restant due par le Client.

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé. Conformément à l'article L441-6 al 12 du Code de commerce tel qu'il résulte de la loi de modernisation de l'économie n°2008-776 du 4 août 2008, tout retard de paiement donnera lieu à l'application d'un intérêt de retard égal au taux de refinancement le plus récent de la Banque centrale européenne majoré de 10 (dix) points.

### ► Livraison

Les opérations d'expédition (transport, assurance, mise à disposition) et de transit international pour les livraisons effectuées hors de France, la répartition des frais associés et le transfert des risques sont réalisés selon les conditions définies par les INCOTERMS (2000), conformément aux dispositions commerciales du Contrat de Vente négocié entre son Client et la société ASD.

Dans tous les cas, il appartient au Client de vérifier à l'arrivée les Produits livrés et d'exercer, s'il y a lieu, ses recours contre les transporteurs. Le Client est tenu d'informer ASD de ses éventuelles réserves dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la réception des Produits.

Préalablement à tout retour de Produits, le Client devra obtenir l'accord écrit de ASD sur le retour lui-même ainsi que sur ses modalités financières et opérationnelles.

### ► Garantie

De manière générale, ASD garantit à son Client pendant une période de 12 mois à compter de la date de fabrication (cf plaque de firme) la réparation ou le remplacement des Produits ayant fait l'objet d'une vente et révélant une défectuosité, selon les dispositions précisées ci-après. Toute autre disposition doit, pour être applicable, faire l'objet d'un accord écrit avec ASD.

#### ***Mise en œuvre de la garantie***

Pour pouvoir invoquer le bénéfice de la Garantie, le Client doit :

- aviser ASD, sans retard et par écrit, des défauts qu'il impute au(x) Produit(s) livré(s) et fournir toutes justifications quant à la réalité de ceux-ci
- communiquer à ASD la destination et les conditions d'utilisation du Produit présumé défectueux
- donner à ASD toute facilité pour procéder à la constatation de ces défauts, ou, au choix de ASD, retourner un Produit présumé défectueux à ASD aux fins d'expertise
- s'abstenir en outre, sauf accord écrit de ASD, d'effectuer lui-même ou de faire effectuer par un tiers la réparation, de modifier ou de faire modifier par un tiers tout élément dudit Produit

### ***Défectuosités n'ouvrant pas droit à la garantie***

L'obligation de ASD ne s'applique pas en cas de défauts ou détériorations provenant en tout ou partie:

- de l'usure normale des Produits
- d'un usage anormal ou atypique ou non conforme au cahier des charges, ou aux règles de l'art ou aux préconisations ou recommandations de ASD
- d'une modification ou réparation du Produit non prévue ni spécifiée ou autorisée par ASD
- de négligence, défaut d'installation, de surveillance ou d'entretien
- de condition inadéquate de stockage.

Ces exclusions seraient sans objet en cas de vices cachés pour lesquels les garanties légales s'appliquent.

### ***Conditions de retour***

Si la garantie venait à s'appliquer, chaque Partie supportera ses propres frais d'expédition.

Le conditionnement des produits retournés devra être adapté pour préserver leur intégrité pendant leur transport.

Le tribunal de Commerce de Bourg-en-Bresse est seul compétent pour tout litige pouvant naître dans l'exécution du contrat commercial de vente entre ASD et son Client.